

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Bernard CAZENAVE, Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

Absent excusé : Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU ; Messieurs Stéphane PINARD, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT ; Monsieur Christian WILS à Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE.

23 - 18 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 BUDGET ANNEXE

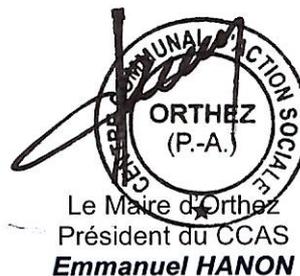
Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par les instructions budgétaire et comptable M22. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	Excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports de Fonctionnement au 002	Excédent investissement reporté au 001
Budget SAD	-65 845,55 €	0					- 136 342,59 €	0

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2022 de la manière suivante :

En report de fonctionnement (article 002), un déficit de – 136 342,59 €.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 5 avril 2023



Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON